

DELIBERATION N° 2016/417
Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa
Budget annexe du service de l'assainissement

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 7 décembre 2016,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2012/496 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe primitif du service de l'assainissement,

VU la délibération n° 2016/ du 07 décembre 2016 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/95 du 3 novembre 2016,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 23 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Budget Primitif 2017 du budget annexe du service de l'assainissement de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de **trois cent trente-sept millions cinq cent quatre-vingt mille francs (337 580 000 F.CFP)**, se décomposant de la manière suivante :

<input type="checkbox"/> Section d'Exploitation :	78 000 000 F.CFP
<input type="checkbox"/> Section d'Investissement :	259 580 000 F.CFP
<u>TOTAL</u>	337 580 000 F.CFP

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Est autorisée la modification de l'autorisation de programme « 025A Réfection réseaux de la Tonghoué » de la manière suivante:

	BP2017	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
AP N°0025A - REFECTION RESEAUX TONGHOUE	Voté	50 000 000	11 718 993	32 000 000	6 281 007
	Ajustement	-6 281 007	0	0	-6 281 007
	Proposition actualisation	43 718 993	11 718 993	32 000 000	0

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 7 DECEMBRE 2016

Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération

A Dumbéa, le 15 DEC 2016

Le Maire,

Georges Naturel

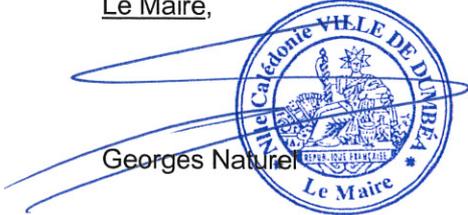


POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 7 DECEMBRE 2016

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

- | | | |
|----------------------|---|----|
| - SUBD. ADMINIS. SUD | - | 1 |
| - AFFICHAGE | - | 1 |
| - SAG | - | 1 |
| - TPS | - | 1 |
| - TOUS SERVICES | - | 18 |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget Primitif 2017 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 000 000	28 000 000	
75	Autres Produits de gestion courante	50 000 000	50 000 000	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		78 000 000	78 000 000	

DEPENSES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
011	Charges à caractère général	4 087 000	4 087 000	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 635 750	6 635 750	
66	Charges financières	4 300 000	4 300 000	
67	Charges exceptionnelles	12 000 000	12 000 000	
042	Dotations aux amortissements	4 500 000		4 500 000
023	Virement à la section d'investissement	46 477 250		46 477 250
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		78 000 000	27 022 750	50 977 250

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget Primitif 2017 est votée **par opération**, comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
16A001	Construction de la station d'épuration Dumbéa 2	197 450 600	197 450 600	
OPFI	Emprunts et dettes assimilées (chap.16)	11 152 150	11 152 150	
OPFI	Virement de la section d'exploitation (chap. 021)	46 477 250		46 477 250
OPFI	Dotations aux amortissements (chap.040)	4 500 000		4 500 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		259 580 000	208 602 750	50 977 250

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
16A001	Construction de la station d'épuration Dumbéa 2	250 000 000	250 000 000	
OPFI	Emprunts et dettes assimilées (chap. 16)	9 580 000	9 580 000	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		259 580 000	259 580 000	

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

- **Section d'Exploitation** : 78 000 000 F.CFP
- **Section d'Investissement** : 259 580 000 F.CFP

TOTAL : 337 580 000 F.CFP